

FICHE TECHNIQUE

"R20"

DETERGENT DESINFECTANT ODORISANT CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES BACTERICIDES NF EN 1040 ET FONGICIDES NF EN 1275

DESCRIPTION OU PROPRIETES

Formulation à base de tensioactifs anioniques et non ioniques pour le nettoyage et le dégraissage de toutes surfaces.

"R20" contient un détergent efficace pour le nettoyage des surfaces encrassées, un dissolvant organique puissant à effet doux pour l'élimination des graisses, un produit activant non caustique pour la dispersion des saletés, de l'écume ou des graisses, un stabilisateur de mousse qui fait de "R20" un détergent non moussant.

Il s'emploie sans danger sur tous les sols et surfaces à nettoyer, agréable à utiliser et doux pour les mains, d'emploi parfait en eau chaude ou froide.

"R20" laisse une odeur très agréable pendant 7 à 8 heures suivant le parfum.

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide Couleur : Différentes selon le parfum Parfum : Plusieurs parfums disponibles $pH: 7,0\pm1,0$ PH NEUTRE

Densité: 1 litre = 1 kg

CHAMP et DOMAINE D'APPLICATION

1°-Maisons de retraite médicalisées, hôpitaux, cliniques, laboratoires d'analyse, etc. Grâce à son action bactéricide, il convient à la désinfection de fauteuil roulant, table de chevet, lit, table de kinésithérapie, fauteuil de dentiste, poignée de porte, matériel de salle de sport.

2°- Boucherie, cuisine, boulangerie, etc..

En milieu alimentaire pour les plans de travail en inox, table de préparation, sonde de température, machine à trancher, local poubelle, chambre froides, etc..

MODE D'EMPLOI

Dilution en eau chaude ou en eau froide pour nettoyage et désinfection : 1 % à 2%

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 x 5 kg

Carton de 6 x 1 kg en bouteille doseuse

DANGER

Ne pas laisser à la portée des enfants. Ne pas avaler.

Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau claire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par nos laboratoires à TITRE D'INFORMATION. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation des produits. Il appartient aux utilisateurs de s'assurer de la bonne destination du produit et des normes.